Commune de GREZIEU-LA-VARENNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION N°1

Plan de la commune

Echelle : 1 / 2500

Latitude uep - le FIATET - 69210 SAINBEL

Le droit de préemption urbain (DPU) s'applique sur toutes les zones U et AU du PLU

- **Ua** : Zone urbaine du bourg traditionnel
- **Ub** : Zone urbaine du centre
- **Uba** : Sous secteur de Ub
- **Uc** : Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- **Ue** : Zone urbaine à vocation d'équipements et services
- **Ui** : Zone urbaine à vocation d'activités économiques (hors commerce)
- **Uic** : Sous secteur de Ui
- **Up** : Zone urbaine d'intérêt patrimonial
- **AUa** : Zone ouverte à l'urbanisation à dominante d'habitat.
- **1AU** : Zone non ouverte à l'urbanisation mixte d'activités et équipement (hors commerce, industrie et artisanat)
- **2AU** : Zone non ouverte à dominante d'activités (hors commerce)
- **3AU** : Zone non ouverte à dominante d'habitat

Les zones Ua, Ub, Uc, AUa et 3AU sont soumises à l'article L.123.1§16 du CU obligeant la réalisation de 35% de logements locatifs sociaux

- **A** : Zone agricole
- **Ap** : Zone agricole inconstructible de protection du paysage
- **Ae** : Sous secteur de A de taille et de capacité limitées permettant la gestion des constructions existantes
- **N** : Zone naturelle
- **Np** : Secteur de préservation du patrimoine bâti et paysager
- **Ni** : Zone naturelle inaltérable
- **Nh** : Zone naturelle de taille et de capacités limitées permettant la gestion des constructions existantes
- **Nj** : Zone réservée aux jardins familaux
- **Nt** : Zone réservée aux équipements publics touristiques

- Espace Boisé Classé
- Elément remarquable du paysage (Haies) protégé au titre de l'article L.123.1.5 § 7 du CU
- Elément remarquable du paysage (Boisements) protégé au titre de l'article L.123.1.5 § 7 du CU
- Elément remarquable du paysage (Arbres remarquables) protégé au titre de l'article L.123.1.5 § 7 du CU
- Elément remarquable du paysage (Bâti) protégé au titre de l'article L.123.1.5 § 7 du CU
- Elément remarquable du paysage (Zone humide) protégé au titre de l'article L.123.1.5 § 7 du CU
- Repérage des Orientations d'aménagement et de Programmation
- Emplacement réservé pour voirie
- Emplacement réservé
- Marge de recul (en mètres) par rapport à la voie
- Secteur à partir duquel s'applique la marge de recul.
- Zone de bruit
- Alignement d'activités (article L.123.1.5 § 7bis du CU)
- Canalisation de gaz (source GRTgaz donné à titre indicatif)
- Zone de danger IRE (115m)
- Zone de danger PEL (85 m)
- Zone de danger ELS (55m)

Aléas :

- Faible à modéré
- Fort
- Résiduel

Risques géologiques : localisation indicative issus de la carte du CETE sur IGN au 1 /25 000 (année 1989)

- Risque faible

Liste des emplacements réservés

Numéro de l'emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Surface du emplacement
1/1	Chemin des Ecoulins	Commune	6 ca
1/2	Chemin des Meulières	Commune	8 ca
1/3	Rue du Moulin de Lachaffe	Commune	6 ca
1/4	Rue de l'church	Commune	6 ca
1/5	Rue du Moulin de Lachaffe	Commune	6 ca
1/6	Rue de la Fourche	Commune	6 ca
1/7	Rue de la Fourche	Commune	6 ca
1/8	Chemin des Ecoulins	Commune	6 ca
1/9	Chemin des Ecoulins	Commune	6 ca
1/10	Chemin du Mont Brouty	Commune	3 ca
1/11	Village Chemin du pré d'en chemin noté Allaud	Commune	5a
1/12	Village Chemin d'une voie Mazet	Commune	3a
1/13	Voie nouvelle Chemin du Mont Brouty	Commune	8 ca
1/14	Lydon Blanc	Commune	3 ca
1/15	Rue de la Fourche	Commune	1000 m²
1/16	**Assainissement**	Commune	1000 m²
1/17	Assainissement	Commune	2000 m²
1/18	**Station de traitement de l'eau potable**	Commune	4414 m²
1/19	**Assainissement**	Commune	10 000 m²
1/20	**Assainissement**	Commune	2000 m²
1/21	Rue de la Fourche	Commune	300 m²
1/22	Rue de la Fourche	Commune	1377 m²
1/23	Chemin d'une voie Mazet Village	Commune	3 ca
1/24	Chemin du Fraget	Commune	3 ca

Numéro de l'emplacement réservé	Objet	Bénéficiaire	Surface du emplacement
1/25	Chemin de la Vorée	Commune	6 ca
1/26	Route des Pierres Blanches	Commune	6 ca
1/27	Chemin du Bois Brûlé	Commune	6 ca
1/28	Chemin du Pré	Commune	6 ca
1/29	Chemin du Sémaphore	Commune	6 ca
1/30	Chemin du Bois Brûlé	Commune	6 ca
1/31	Chemin du Sémaphore	Commune	6 ca
1/32	Chemin du Bois Brûlé	Commune	6 ca
1/33	Chemin du Moulin à Tavel	Commune	6 ca
1/34	Chemin du Pré	Commune	6 ca
1/35	Chemin du Bois Brûlé	Commune	6 ca
1/36	Chemin du Manoir	Commune	6 ca
1/37	Chemin du Pré	Commune	6 ca
1/38	Chemin du Pré	Commune	6 ca
1/39	Chemin du Bois Brûlé	Commune	6 ca
1/40	Elargissement de la voie	Commune	5 ca
1/41	Chemin d'une voie privée	Commune	5 ca

Ouest de la commune au 1/5000

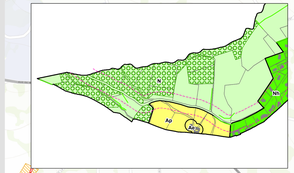

Sud de la commune au 1/5000

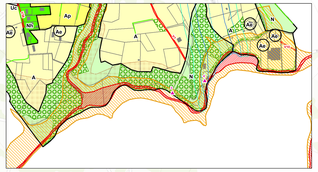

Elément patrimonial préservé au titre de l'article L123.1.5 § 7 du CU

N°	SITUATION	NATURE
1	"LOTISSEMENT"	PONT ROMAIN
2	RUE DES ENTREPOTS	CHEMIN DE FER
3	"LARDELIER"	VILLE DU POUT
4	"MOULIN VIEUX"	ROUE ANCIEN MOULIN
5	"LA GARDE"	PORTAIL
6	"LA GARDE"	ENSEMBLE DE GRANGES
7	"LA RIVIERE"	POINT DE LA GARDE
8	"LA RIVIERE"	ENSEMBLE DE GRANGES
9	RUE DES ATTONNES	CROIX AUX ATTONNES
10	CHEMIN DES BRUGNAS	CROIX DES BRUGNAS
11	CHEMIN DE LA VALLOUSE	CHEMIN DE LA VALLOUSE
12	RUE DE LA FOUGERENE	FUTURE CHAMBRE DE LA PUCE
13	RUE DES ATTONNES	VIEUX PUITS
14	RUE DES ATTONNES	PORTAIL
15	RUE DES ATTONNES	PORTAIL
16	RUE DES ATTONNES	PORTAIL
17	GRANDE RUE	PORTAIL
18	GRANDE RUE	PORTAIL
19	GRANDE RUE	PORTAIL
20	GRANDE RUE	PORTAIL
21	GRANDE RUE	PORTAIL
22	RUE DES ENTREPOTS	ESCALIER
23	CHEMIN DE LA PIERRE	PORTAIL
24	CHEMIN DE PIONIER	CROIX DU CHEMIN DE PIONIER
25	RUE DE L'ARTISANAT	PIGEONNIER
26	RUE FINALE EN EMILE	PORTAIL

Copyright © 2011 Zenrin Co., Ltd. / Zenrin USA, Copyright © 2011 Kokusai Kogyo Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Holdings Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Sogo Chosa Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Shinsei Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Keisoku Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Co., Ltd. / Kokusai Kogyo Co., Ltd. / Kokusai Kogyo